

# Les élections cantonales du 4 juin 1961

## CANDIDATURE T. MERLE

### Au terme de la campagne électorale

L'U.N.R. Bayle, à grand renfort de proclamations ronflantes, épaulé par le député inutile et nuisible Vitel, n'a pas réussi à intéresser la population du canton à sa candidature « inconnue » à Six-Fours à Saint-Mandrier et à La Seyne. C'est dans l'indifférence la plus complète que le dégonflage des U.N.R. Pascal, Nicola frères, Martin, Planel et Cie... que l'U.N.R. locale a essayé de développer ses mensonges et sa démagogie.

Le S.F.I.O. Clément, malgré ses calomnies et ses injures du « Provençal » et de « République », malgré sa haine du candidat communiste et sa prétention vaniteuse, n'a pas réussi non plus à remonter le courant d'indifférence

et d'hostilité qu'a rencontré sa candidature.

Car c'est autour de la candidature T. Merle que la sympathie et l'intérêt se sont manifestés au cours de plus de 35 réunions publiques, autour de 44 comités électoraux groupant plus de 2.000 noms, autour d'un programme sérieux et possible, autour d'une politique raisonnable et conforme aux intérêts et besoins du pays.

Les socialistes, les laïques, les républicains rencontrent les communistes pour affirmer qu'il y aura pas de second tour pour éviter que leurs voix ne se mêlent à celles de l'U.N.R. dont ils condamnent la politique sociale, économique, financière et algérienne

Les journées de jeudi et vendredi l'ont bien montré.

Prises de paroles enthousiastes aux portes des F.C.M., principale et Mouissèques. Réunion publique et joyeuse au foyer des vieux. Ainsi qu'à Six-Fours. Belle soirée à l'Hôtel de Ville devant un auditoire attentif et passionné. Et alors que nous pensions en avoir fini avec les comités électoraux, voilà que nous parvenions encore, en dernière minute, celui de l'avenue Gambetta :

M. Limongi Paul - Mme Limongi - M. Mineto Vincent - Mme Mineto - M. Giraud - M. La Riccia Louis - Mme La Riccia Mathilde - M. Verdagne Pierre - Mme Verdagne Céline - Mme Valdacci Félicie - M. Conio Jules - Mme Lebre - M. La Riccia Sauveur - Mme La Riccia Joséphine - M. Morel Louis - M. Peyrot Emile - M. Di Silvestro Antoine - M. Grossi Charles - M. Grossi Robert - Mme Grosi Victoria - M. Constant André - Mme Constant - M. Serre - Mme Serre - M. Peu - M. Coret - Mme Coret.

Et le deuxième des Mouissèques :

M. et Mme Ferrero Jean - Mlle Ferrero Simone - M. Bonifay fils - M. et Mme Routier - Mme Le Bourlot - M. et Mme Oddone - M. et Mme Bryere - Mme Pieropan - Mme et M. Cecini Gaston - Mme Meret - M. et Mme Ackermann - M. et Mme Lequio - M. et Mme Spagnoli - M. et Mme Albert - M. et Mme Gonzales Maurice (Vieux Chemin des Sablettes) - M. et Mme Novelli - M. et Mme Sermand - M. et Mme Angelini François - M. Angelini Joseph - M. et Mme Lafourcade - M. et Mme Farcense - M. et Mme Graglia - Mme Maunier - M. Maunier Suero - M. et Mme Botlan René M. Botlan Michel - M. Botlan Pierre - M. et Mme Bonifay.

La cause est entendue, contre l'équivoque S.F.I.O. Clément, contre l'inconnu U.N.R. Bayle, le canton de La Seyne s'apprête à donner une preuve de son attachement à la classe ouvrière, à l'honnête et efficace administration, à la politique claire et clairvoyante en élisant T. Merle dès le 1er tour.

LE COMITE ELECTORAL

## ECHOS DE LA CAMPAGNE

Ils en ont du culot ces Bayle, Laurin... et « République ».

Il paraît qu'ils ont été « étonnés et même déçus » que le Parti Communiste ne leur ait pas porté la contradiction à leur réunion de mardi soir.

Mais vous le saviez puisque un responsable du Parti Communiste vous avait dit qu'il ne vous porterait pas la contradiction. Et pourquoi ?

Tout simplement parce que vous n'auriez personne, même avec vos trois députés.

Vous n'avez donc pas à feindre l'étonnement, messieurs de l'U.N.R. !

x x x

Et vous l'avez constaté, les communistes avaient vu juste.

A votre réunion, vous aviez 60 personnes exactement... Mais pas 60 électeurs. Et si vous voulez des détails, les voici :

12 voitures venues de Toulon, avec au moins trois personnes. Cela fait déjà 36 auditeurs... qui ne votent pas.

Et sur les 24 Seynois qui étaient présents, il y avait votre équipe spéciale d'afficheurs que vous payez parmi des voyous qui n'ont pas droit au vote.

Alors, pour qui vouliez-vous que le Parti Communiste porte la contradiction puisque les flots de paroles que vous faisiez couler se perdaient dans le vent !

Le Parti Communiste a beaucoup « d'argent » dit la commission de presse du Parti Socialiste. Elle n'ose plus dire que c'est l'argent de Moscou... Car elle se ridiculiserait.

Eh ! oui, le Parti Communiste a trouvé l'argent pour sa campagne électorale. Ce sont les travailleurs, les commerçants, artisans seynois qui on souscrit plus de 600.000 fr dans trois semaines.

Elle dépassera les 700.000 fr., la souscription du Parti Communiste pour les élections cantonales, qu'en pensez-vous ?

Essayez d'en faire autant, camarades de la commission de presse du Parti Socialiste.

Essayez de lancer une souscription parmi les travailleurs et vous verrez comment vous serez reçus.

C'est la même chose pour les comités de soutien avec plus de 40 comités et plus de 2.000 membres.

x x x

Vous criez parce que vous savez ce que cela veut dire.

C'est que notre parti a la confiance du monde travailleur et que dimanche soir tout sera réglé.

Notre camarade Merle sera une fois de plus élu.

Et vous aurez aboyé pour rien.

# A ce jour, seul un candidat (T. Merle) a répondu à l'amicale laïque

## L'AMICALE LAIQUE DE LA SEYNE COMMUNIQUE :

Des élections cantonales devant avoir lieu dimanche 4 juin, le Conseil d'administration avait décidé, à l'unanimité, de s'adresser aux candidats se réclamant de l'idéal laïc.

A ce jour, seule une réponse lui est parvenue, celle de M. Toussaint Merle, maire de La Seyne, représentant le Parti Communiste Français. - Le Président L. Mattéoli.

La lettre adressée aux candidats rappelait la résolution du Comité national laïque dans laquelle le Comité souhaitait qu'au

premier tour des élections cantonales, les voix laïques se portent uniquement sur les candidats affirmant leur accord avec le serment du 19 juin.

Deux questions étaient posées aux candidats.

### La réponse de T. Merle

Par lettre du 25 mai, vous me demandez :

1) de préciser ma position sur le problème de la défense laïque.

2) de faire connaître si un deuxième tour s'avérerait nécessaire, quelle serait mon attitude à l'égard du candidat laïque arrivé en tête.

Sur la première question, je n'ai aucune peine à vous répondre. Ma profession d'instituteur, l'activité de la municipalité de La Seyne sont significatives quant à la défense de l'école laïque. Le Comité local d'action laïque, votre amicale ont bien voulu reconnaître à différentes reprises, la part que nous avons prise dans les batailles pour la défense et le rayonnement de l'école publique. Abroger la loi Marie-Barangé, abroger la loi de Gaulle-Debré sont des impératifs auxquels aucun laïque ne peut se soustraire. Et donner aux établissements scolaires du canton, de l'école maternelle aux lycées, les classes et les maîtres qui manquent sont inséparables d'une politique nationale qui rende au budget de l'Education Nationale les milliards de dépenses militai-

res et les milliards de l'école confessionnelle.

Quant à la deuxième question, il vous suffira de lire les journaux locaux comme « Le Méridional » et « République » pour vous rendre compte, comme ils l'ont écrit à différentes reprises, que nous sommes « l'adversaire commun » ! Que les autres candidats ont décidé déjà, si un éventuel second tour se produisait, de réaliser le « bloc des républicains patriotes » contre le candidat communiste. Ce n'est pas nouveau à La Seyne. Nous avons déjà combattu, et battu, cette alliance immonde de l'ensemble des partis contre le nôtre, en 1953 et 1959. Je me permets de vous rappeler qu'en 1959, notamment, figuraient sur la liste qui nous était opposée à la fois les UNR et les SFIO, à la fois le Président des Parents d'Elèves de l'Ecole libre et le représentant cantonal du Syndicat des Instituteurs !

Si donc un second tour est nécessaire, il n'est pas douteux que nous aurions, de nouveau, à faire face à une pareille coalition. Alors que de notre côté, il ne peut pas être question d'une alliance quelconque avec le candidat UNR.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

T. MERLE, Maire de La Seyne, Candidat aux élections cantonales de La Seyne.